

AVIS À TOUS LES DENTUROLOGISTESⁱ

La situation évolue d'heure en heure.

Nous avons reçu une communication qui nous a été transmise par le sous-ministre du ministère de la Santé et des Services sociaux.

Nous vous réitérons le même message : dans le contexte de la pandémie (COVID-19), les autorités de la santé publique demandent à tous les intervenants de la santé d'éviter les déplacements des patients, hors de leur domicile, pour se rendre à un rendez-vous non urgent.

Le 16 mars dernier, nous vous avons demandé de reporter tous les rendez-vous avec vos patients, et ce, pour une période de 14 jours.

AUJOURD'HUI, LE 31 MARS 2020, NOUS VOUS DEMANDONS DE REPORTER TOUS LES RENDEZ-VOUS AVEC VOS PATIENTS, ET CE, JUSQU'À NOUVEL ORDRE

LIGNES DIRECTRICES DES URGENCES EN DENTUROLOGIE

L'urgence denturologique se définit comme une prothèse mal ajustée ou brisée empêchant le patient de s'alimenter.

- Faites une consultation téléphonique avec le patient, posez les questions d'usage.
- Gardez la porte de la clinique barrée en tout temps.
- Laissez entrer le patient seul à la clinique, uniquement à l'heure convenue.
- Préparez les lieux avant l'arrivée du patient, salle d'examen et laboratoire.
- Désinfectez complètement la salle d'examen et du laboratoire avant et après le rendez-vous (ameublement complet y compris les portes d'armoires, lavabo, robinet, chaise, lumière, ainsi que tous les accessoires et contenants sur le comptoir et les interrupteurs au mur à l'aide de lingettes désinfectantes).
- Utilisez des accessoires à usage unique pour chaque patient (stérilisés ou jetables).
- Soyez prêt dès l'arrivée du patient : portez le masque, les lunettes et une paire de gants.
- Demandez au patient de procéder au lavage de ses mains avec une bonne quantité de gel antiseptique.
- Accompagnez le patient en salle d'examen. **Celui-ci ne doit toucher à rien.**
- Jetez les gants et lavez vos mains une fois le patient installé, enfiler ensuite une nouvelle paire de gants.
- Remettez un verre de rince-bouche au patient en lui demandant de rincer pendant 30 secondes, par la suite, le patient devra laisser couler le rince-bouche de sa bouche, sans cracher, dans le verre.
- Avant de vous rendre dans le laboratoire, faites tremper la prothèse à réparer dans un sac de plastique contenant une solution antiseptique et laissez tremper pendant une minute.

- Faites la réparation, ayez en mains une bonne quantité de solution désinfectante afin de nettoyer tous les instruments ayant servi à la réparation. Suivez le protocole d'asepsie et de stérilisation reconnu en denturologie.
- Pour la pierre ponce, ayez une petite quantité que vous pourrez disposer après la réparation.
- Remettez la prothèse réparée dans le sac de plastique contenant une solution antiseptique et laissez tremper à nouveau pendant une minute.
- Dans la salle d'examen, enlevez la paire de gants, lavez vos mains et enfiler une nouvelle paire de gants.
- Retirez la prothèse réparée du sac de plastique, rincez-la bien et remettez la prothèse au patient.
- Retirez la paire de gants, nettoyez vos mains et enfiler une autre paire de gants.
- Priorisez les paiements d'honoraires par carte (crédit ou débit).
- Un fois le travail complété, accompagnez le patient jusqu'à la sortie.
- Assurez-vous que la porte soit bien barrée.
- Procédez à la désinfection complète des lieux.
- Retirez la paire de gants, le masque, les lunettes.
- Jetez tout ce qui aura été utilisé dans la même poubelle et fermez le sac.
- Lavez vos mains et vos lunettes.
- Procédez à la rédaction du dossier.

Nous vous rappelons que seules les urgences denturologiques peuvent être traitées par les cabinets de denturologie. Il est de votre **devoir d'assumer uniquement les traitements d'urgence**, toute désobéissance sera sanctionnée.

Serge Tessier, d.d.



Syndic de l'Ordre des denturologistes du Québec
Responsable de la pratique illégale
Tél. : 450 646-7922 | 1 800 567-2251, poste 222



Ordre des denturologistes
du Québec

ⁱ Les sources utilisées dans ce texte sont les suivantes :

- Ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec
- Gouvernement du Canada
- Ordre des dentistes du Québec
- Ordre des optométristes du Québec
- Centres dentaires Lapointe
- CIREC, Patrice Deschamps, d.d.